

SOMMES DÉPENSÉES POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN 1889-90.

MONTANTS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.	\$	Cts.	\$	Cts.
(Voir détails : Tableau B. pages 230 et 231.)				
Subventions ordinaires et spéciales.....	386835	00		
Sommes votées pour venir en aide aux institutions littéraires et scientifiques	19650	00		
			406485	00
MONTANTS PAYÉS PAR LES CONTRIBUABLES.				
Taxes annuelles.....	815313	00		
Taxes spéciales.....	87495	00		
Rétributions mensuelles..	244972	00		
Sommes dépensées par les institutions d'éducation supérieure.....	1292617	00		
			2440397	00
Total.....			2846882	00

CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

Le seul fait de quelque importance, en rapport avec mon département, qui se soit produit depuis que j'ai eu l'honneur d'adresser mon dernier rapport à votre gouvernement, est la réunion d'inspecteurs d'écoles catholiques et protestants de la province que j'ai réunis en congrès les 19 et 20 d'août dernier, dans la salle du Conseil de l'Instruction publique.

Quoique cette conférence n'ait pas été tenue dans le cours de la dernière année scolaire, je crois cependant devoir vous donner un résumé succinct du travail qui s'y est fait.

Le 29 mai dernier, j'adressais à tous les inspecteurs d'écoles de la province, la circulaire qui suit :

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
Québec, 29 mai 1890.

A Monsieur.....

Inspecteur d'écoles.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je me propose de réunir en congrès le corps des inspecteurs d'écoles, le 19 du mois d'août prochain, à Québec, dans le but de conférer avec lui sur les moyens qu'il serait avantageux de prendre pour améliorer notre système scolaire. Cette réunion fournira en même temps à MM. les inspecteurs l'occasion de se connaître mutuellement et de se communiquer les connaissances qu'ils ont acquises par plusieurs années d'expérience dans l'exercice de leurs importantes fonctions.

Voici quelques-uns des sujets sur lesquels je désire attirer spécialement votre attention :

1° LOIS SCOLAIRES : Modification à y apporter.

2° RÈGLEMENTS SCOLAIRES : — Remarques et suggestions générales. — Remarques particulières concernant le programme des études, les notes pédagogiques, etc.

3° INSPECTEURS D'ÉCOLES : — Devoirs, traitements, frais de voyages, résidence dans le district d'inspection. — Maisons d'éducation qu'ils ne visitent pas et cause de cette abstention.

4° DISTRICTS D'INSPECTION : — Lequel des deux projets de remaniement des districts suggérés dans mon rapport de l'année 1888-89 recommanderiez-vous? Autres suggestions à ce sujet. — Etendue des districts, nombre d'écoles, voies de communications, etc.

5° INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES : — Des moyens de donner l'enseignement professionnel aux fonctionnaires qui n'ont pas